

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le trente et un janvier deux mille vingt-cinq à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	24/01/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	07/02/2025

OBJET :**Résiliation de l'adhésion à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET ,
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène
FOREST , M. Olivier BUTEUX , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUN , M. Jean-Pierre MARTIN ,
Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude
BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël
REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , Mme Chiara GENTY , M.
Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , M. Alain BLANC , Mme
Christiane BAR , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH ,
Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Chantal RAPIN, M. Cédryc AUGUSTE
procuration à Mme Solène FOREST, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Alain BLANC,
M. Gil SILVESTRI procuration à Mme Françoise BERNERD, Mme Nina CAL procuration à
Mme Maryvonne GRENIER, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M.
Eric MONTOYA procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme
Esther GONON, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Absent(s) :

M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Evelyne
COLONNA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces
fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Dans le cadre de cette adhésion la ville verse une cotisation annuelle de 512,00 €.

Un recensement des actions menées au sein de ce réseau depuis 10 ans a démontré qu'au delà des contacts initiaux et des échanges d'expérience, le maintien de cette adhésion n'avait plus lieu d'être, d'une part du fait de la multiplication des réseaux de communications et d'échanges permis par les nouvelles technologies et d'autre part de la spécificité des approches territoriales.

Décision :

Il est proposé sur avis favorable de la Commission des Sports du 20 janvier 2025 et des Finances et du Budget du 23 janvier 2025 :

Article unique : d'autoriser M. le Maire à résilier l'adhésion à l'ANDES de la ville de Gap à compter de l'année 2025.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

Le Maire

Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance

Evelyne COLONNA

Transmis en Préfecture le : 10 FEV 2025
Affiché ou publié le : 10 FEV 2025